

226C1080
FR0004040608-FS0650

17 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABC ARBITRAGE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juillet, la société anonyme Eximium¹ (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 juillet 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABC ARBITRAGE et détenir, à cette date et à ce jour, 2 982 231 actions ABC ARBITRAGE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société ABC ARBITRAGE.

¹ Contrôlée par M. Christian Carro.

² Sur la base d'un capital composé de 59 782 162 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.